

Demande d'agrément pour l'entretien d'un aéronef détenteur d'un CDNR
(entretien par le propriétaire de l'aéronef)

I – Spécifications d'agrément.

1) Généralités.

Identification du demandeur, propriétaire de l'aéronef

Adresse et numéro de téléphone

2) Organisation générale de l'entretien.

Le propriétaire déclare sur l'honneur avoir entretenu lui-même son aéronef depuis plus de 5 ans (ou 3 ans sous réserve d'une formation décrite sur papier libre joint à cette annexe).et de disposer d'un hangar adapté pour l'entretien.

3) Domaine d'activité.

Identification de l'aéronef : immatriculation, marque, type et numéro de série

Immatriculation	Marque	Type	Numéro de série

4) Référence du programme d'inspection déposé :

5) Moyens matériels

Le propriétaire déclare sur l'honneur disposer les outillages en propre ou en prêt et les documents nécessaires pour assurer l'entretien de l'aéronef

6) Procédures de fonctionnement

Le propriétaire déclare :

- avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles cet entretien doit être effectué qui respecte notamment les règles de l'art, l'application du programme d'inspection, des consignes de navigabilité et des éventuelles procédures imposées.
- savoir identifier les pièces de rechange et vérifier leur compatibilité avec l'aéronef.
- avoir pris connaissance de l'arrêté 12 septembre 2003 relatif au certificat de navigabilité restreint d'aéronef sans responsable de navigabilité de type.

II – Le demandeur, propriétaire, soussigné s'engage à :

- respecter les conditions du maintien de l'aptitude au vol telles que définies ci dessus,
- veiller à la bonne tenue des documents d'aéronef ; mentionner en particulier, sur le livret d'aéronef et sur le carnet de route, toute intervention, et après intervention, prononcer et signer l'approbation pour remise en service (APRS),
- le cas échéant, informer les services compétents :
 - de tout incident ou accident,
 - de toute modification de condition d'entretien,
 - de la vente de l'appareil

Date, nom et signature